

# Avis au lecteur

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **51 (1956)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **24.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *Avis au lecteur*

La Rédaction espérait fermement offrir en 1956 au public le fascicule qui normalement devrait lui parvenir en accord avec le millésime. La fatalité semble pourtant imposer au Heimatschutz une année de douze mois sans doute, mais dont le début et la fin seraient à bien plaisir. L'on espère que cette constance dans la tardiveté ne soit pas un symbole. En l'occurrence, le Parc National fait plus que jamais parler de lui. Il a bien fallu, toute affaire cessante, suivre les débats et ne pas arriver comme moutarde après dîner. Tant pis si le nôtre a quelque peu attendu. En compensation, nous bénéficions d'un numéro français. A quelque chose malheur est bon!

## *Le Parc National en péril*

### *La position du Heimatschutz*

Le *Parc National* est l'enfant préféré de la Ligue de la Protection de la Nature, mais aussi celui qui lui donne les plus graves soucis. Quand il s'agit de lui, aucun sacrifice n'est trop grand; mais quand il est menacé, elle le défend avec bec et ongles. Or, sur le Parc (terme pratique bien qu'inexact<sup>1</sup>) resté ou redevenu un coin de terre sauvage, pèse une lourde menace. Ses protecteurs attirés, obéissant à leur devoir, ont poussé un cri d'alarme qui oblige tous les Confédérés, et plus que d'autres ceux qui appartiennent à la Ligue du Patrimoine National<sup>2</sup>, à prendre position.

Qui donc cependant aurait le droit de parler en son nom? Beaucoup se l'arrogent, à tort. Dans une association telle que la nôtre, une réponse valable ne peut être donnée que par une majorité s'exprimant dans une assemblée générale. C'est le procédé que vient d'adopter le *Naturschutz*. Un débat nouveau serait-il nécessaire? Les circonstances en décideront. Quelles qu'elles soient d'ailleurs, chacun doit éclairer sa lanterne.

L'affaire, en Suisse alémanique surtout, a suscité nombre d'articles et de libelles; de plus, les quinze communes intéressées de la Basse-Engadine ont, elles aussi, exposé leur point de vue. Notre plan est ici, d'abord, de présenter objectivement les faits, puis de peser les arguments *pour et contre*, dans l'intérêt supérieur du pays. A chacun ensuite de juger et de se prononcer.

### *Le Parc National et ses fondateurs*

La création du Parc est due aux causes mêmes qui provoquèrent la naissance des deux ligues pour la Nature et pour la Patrimoine. On assistait à la transformation de notre pays par le développement de l'industrie et du réseau ferroviaire; on constatait que la main de l'homme ne laissait intacte aucune parcelle, fût-ce la plus reculée, de nos contrées. On savait que cette évolution ne pouvait être arrêtée; mais on estima qu'en un lieu du moins l'état naturel des êtres et des

<sup>1</sup> La dénomination, d'origine américaine (National Park of Yellowstone), n'est pas française; un parc est toujours clos. Il s'agit en l'espèce d'un « canton de réserve », mais pour ne point le confondre avec un canton suisse, le mot réserve suffit amplement.

<sup>2</sup> La presse romande vient de nous donner une leçon de modestie. A propos du fameux « Parc », nous avons eu la surprise de découvrir qu'elle confondait parfois le *Heimatschutz* (Protection du patrimoine national) avec le *Naturschutz* (Protection de la nature). En somme, pourquoi pas? Pourvu que ce soit à bénéfice commun.